

DEPARTEMENT  
CORREZE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT**

**Séance du 13 décembre 2017**

Date de la convocation : 09/12/2017

Numéro de délibération : **2017/25**

L'an deux Mil Dix-Sept et le 13 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LESECQ, Maire.

Présents : Mr Michel LESECQ, Mr Yoan PASCAREL Mr Bernard PIERREFITE, Mme Dominique ANDRE, Mme Aleida MOLENKAMP, Mr Olivier DESMAISON, Mme Sophie IRWAN.

Pouvoirs : Mme Madeleine PEYRAT a donné procuration à Mr Olivier DESMAISON

Absent : Mr Jean-Pierre LUÇON

A été nommé secrétaire : Mr Bernard PIERREFITE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ACHAT NUMEROS, PLAQUES ET POTEAUX DE RUES POUR LA DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES DE LA COMMUNE**

<b>Nombre de Membres</b>	<b>Vote</b>
- En exercice : 9	Votants : 8
- Présents : 7	Pour : 8
- Procuration : 1	Contre : 0
	Abstentions : 0

Mr le Maire rappelle aux membres présents l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies) et la décision prise par délibération n° 2017/24 en date du 6 novembre 2017, actant le devis de La Poste d'un montant de 3 780 € HT pour l'étude de ce projet et la réalisation du plan d'adressage.

L'achat des numéros de maisons, des plaques et poteaux de rues n'étant pas inclus dans ce prix, Mr le Maire présente 3 devis et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **Valide** un montant maximal de **7 013.40 € HT** pour l'achat des numéros de maisons, des plaques et poteaux de rues.
- ⇒ **Décide** d'affiner les devis pour la prochaine réunion du conseil municipal ; une délibération d'attribution avec choix de l'entreprise sera prise lors de cette réunion.
- ⇒ **Sollicite** des subventions auprès du Conseil Départemental, et de l'Etat dans le cadre de la DETR.
- ⇒ **Donne tous pouvoirs** à Mr le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

**LOCATION DU LOCAL DE L'ANCIENNE POSTE**

<b>Nombre de Membres</b>	<b>Vote</b>
- En exercice : 9	Votants : 3
- Présents : 7	Pour : 3
- Procuration : 1	Contre : 0
	Abstentions : 5

Pour maintenir une vie locale à Saint-Robert, village très touristique et classé parmi l'un des plus beaux villages de France, le Conseil Municipal a décidé de louer le local de l'ancienne Poste pour l'installation d'un commerce.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Lucie PEYRAMAURE a demandé à s'installer dans ces locaux pour y exercer l'activité : salon de thé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- ✓ De louer le local de l'ancienne Poste à Mme Lucie PEYRAMAURE pour que celle-ci exerce son activité, pour une durée de une année renouvelable, à partir du **1<sup>er</sup> Avril 2018**
- ✓ De fixer le loyer à **150 €** net par mois.

Le Conseil Municipal AUTORISE Mr le Maire :

- ✓ A conclure et à signer un bail précaire de courte durée avec Mme Lucie Peyramaure.
- ✓ De prendre toutes décisions et d'effectuer toutes signatures nécessaires à la bonne marche du projet.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1 : ACHAT DE DIVERS MATERIELS POUR LA VOIRIE**

<b>Nombre de Membres</b> - En exercice : 9 - Présents : 7 - Procuration : 1	<b>Vote</b> Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0
--	---

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts au chapitre 21 sont insuffisants. Il est nécessaire de prendre une DM (Décision Modificative) consistant en un virement de crédits, comme suit :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Matériel et outillage de voirie				2157	H.O.	800,00
Installations, matériel et outillage tec	2315	H.O.	800,00			
Investissement dépenses			800,00			800,00
		Solde	0,00			

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

⇒ **ACCEPTE** la Décision Modificative ci-dessus pour un montant de **800 €**.

### **CREATION D'UN ESPACE TRAITEUR DANS LA SALLE POLYVALENTE**

<b>Nombre de Membres</b> - En exercice : 9 - Présents : 7 - Procuration : 1	<b>Vote</b> Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0
--	---

Mr le Maire rappelle aux membres présents que l'espace traiteur de la salle polyvalente est obsolète et rudimentaire ; il ne permet pas d'accueillir dignement la préparation des repas. Face aux besoins engendrés par une activité associative de plus en plus importante sur la commune, le Conseil Municipal a demandé une étude pour une mise aux normes de cette pièce. De plus, cette salle qui offre de nombreuses possibilités pour des repas, animations... est très peu louée et ce, à cause de la non existence d'un espace traiteur. Il serait judicieux d'entreprendre des travaux de rénovation afin de mettre cette zone aux normes et de profiter de locations plus nombreuses, ce qui permettrait de mieux équilibrer le budget au vu des échéances d'emprunts annuelles.

Après consultation du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de faire des travaux pour la création d'un espace traiteur dans la salle polyvalente
- ACCEPTE les devis d'un montant total de **34 464.43 € HT**, soit 41 357.31 € TTC,
- SOLLICITE Monsieur le Président du Conseil Général pour l'attribution d'une subvention au titre "Aménagements communaux – salles polyvalentes » au taux de 30 % du montant HT, dans la limite du plafond de dépenses subventionnables, étant entendu que cette subvention sera complémentaire à l'aide de la DETR sollicitée,
- SOLLICITE Monsieur le Préfet de la Corrèze pour l'attribution d'une aide DETR – taux pivot 45 % - au titre "construction, restructuration, rénovation de salles polyvalentes, dans la limite du plafond de dépenses subventionnables.
- 
- S'ENGAGE à financer les travaux de la manière suivante :
  - Subvention Départementale – taux 30% : 10 339.33 €
  - Subvention DETR – taux pivot 45% : 15 509.00 €
  - Fonds propres : 15 508.98 €

- DECIDE d'inscrire le montant de cette opération au Budget Primitif 2018, section Investissement, article 2315,
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu les arrêtés de subventions,
- AUTORISE Mr le Maire à prendre toutes les décisions et à effectuer toutes les signatures nécessaires à la bonne marche du projet.

## **SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE PROXIMITE**

<b>Nombre de Membres</b> - En exercice : 9 - Présents : 7 - Procuration : 1	<b>Vote</b> Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 1
--	--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune d'AYEN, est propriétaire d'un multiservice rural permettant **de regrouper et de maintenir les services essentiels de proximité à la population.**

Ce fort potentiel commercial a déjà considérablement amélioré le service à la population et la Commune d'Ayen a le projet de création d'une station-service et d'une station de lavage qui semble le complément essentiel à leur combat de lutte contre l'évasion commerciale ; combat que la Commune de St Robert s'efforce elle-même de mener au quotidien.

Le projet de station de lavage d'Ayen apportera un service additionnel et viendra utilement compléter le service de base indispensable que constitue la création d'une station-service automatique pour une zone d'environ 2 500 habitants qui ne dispose actuellement d'aucun approvisionnement en carburants automobiles à moins de 10 minutes de temps d'accès.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal par cette délibération d'approuver ce projet qui sera une force indiscutable de notre territoire et dont nos concitoyens pourront bénéficier.

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPORTE son soutien au projet de station-service et station de lavage à la commune d'AYEN.

## **REVISION DES LOYERS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal procède à la révision des loyers communaux et décide d'appliquer ces nouveaux tarifs de location au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

- ⇒ Ancienne mairie : 338.60 € / mois
- ⇒ Ancien gîte : 251.44 €
- ⇒ Cabinet médical infirmière : 251.28 €

## **CONVENTION DE MUTUALISATION**

Mr Pierrefite donne lecture du projet de convention de mutualisation, entre les communes de Segonzac, Ayen et Saint-Robert. Les 3 communes décident de mettre en place un système d'entente intercommunale leur permettant la mise à disposition, soit de personnel, soit de matériel leur appartenant en propre dans le cadre uniquement de leurs missions de service public.

8 voix : pour

## **VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE**

Le compromis de vente a été signé le 8 décembre chez Me Le Tranouez, notaire à Arnac-Pompadour.

Le projet envisagé prévoit la création d'un nouveau restaurant privé. Cette transaction immobilière présenterait un double objectif : une reconstitution de la trésorerie communale et l'ouverture d'un lieu de restauration

## **SIVOM**

Mr Pierrefite donne le compte-rendu de la dernière réunion du Sivom à Ayen.

## **HYDRANTS**

Suite au contrôle effectué sur les hydrants de la commune, il apparaît que 4 sont non conformes.

Renseignements pris auprès du SDIS, la non-conformité serait due au débit d'eau insuffisant. Un courrier sera envoyé à la CABB demandant si des travaux seraient éventuellement prévus pour remédier au problème et qui verrait sa responsabilité engagée en cas d'incendie.